



065919/EU XXIV.GP
Eingelangt am 01/12/11

CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 30 septembre 2011 (10.10)
(OR. en)

12187/11

PV/CONS 46
COMPET 347
RECH 257
ESPACE 52

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Objet: Session **extraordinaire** du CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(**Compétitivité** - marché intérieur, industrie, **recherche** et espace), tenue à Luxembourg le 27 juin 2011

SOMMAIRE

	Page
1. Adoption de l'ordre du jour.....	3
DÉLIBÉRATION LÉGISLATIVES	
MARCHÉ INTÉRIEUR ET INDUSTRIE	
2. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil mettant en œuvre la coopération renforcée dans le domaine de la création d'une protection par brevet unitaire	3
3. Proposition de règlement du Conseil mettant en œuvre la coopération renforcée dans le domaine de la création d'une protection par brevet unitaire, en ce qui concerne les modalités applicables en matière de traduction	3
4. Divers	4

Marché intérieur/industrie

- a) Activités de recherche dans le domaine de l'énergie
- b) Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative aux droits des consommateurs
- c) Programme-cadre de recherche d'Euratom (2012-2013)

◦
◦ ◦

1. Adoption de l'ordre du jour

doc. 12015/1/11 OJ CONS 46 COMPET 337 RECH 251 ESPACE 51 REV 1

Le Conseil a adopté l'ordre du jour susmentionné.

DÉLIBÉRATION LÉGISLATIVE

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

2. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil mettant en œuvre la coopération renforcée dans le domaine de la création d'une protection par brevet unitaire

- Orientation générale

doc. 9224/11 PI 31 CODEC 671
11328/11 PI 67 CODEC 995

3. Proposition de règlement du Conseil mettant en œuvre la coopération renforcée dans le domaine de la création d'une protection par brevet unitaire, en ce qui concerne les modalités applicables en matière de traduction

- Orientation générale

doc. 9226/11 PI 32
11328/11 PI 67 CODEC 995

Le Conseil a adopté à l'unanimité (c'est-à-dire avec l'accord de chacun des 25 États membres participant à la coopération renforcée) une orientation générale sur le projet de règlement du Parlement européen et du Conseil mettant en œuvre la coopération renforcée dans le domaine de la création d'une protection par brevet unitaire ainsi que sur le projet de règlement du Conseil mettant en œuvre la coopération renforcée dans le domaine de la création d'une protection par brevet unitaire, en ce qui concerne les modalités applicables en matière de traduction, dont les textes figurent dans les annexes du document 11328/11. Les délégations des deux États membres qui ne participent pas à la coopération renforcée ont réaffirmé qu'elles étaient fermement opposées à cette coopération.

Le Conseil a noté que, bien qu'approuvant le compromis global de la présidence dont le texte figure dans le document 11328/11, la Commission maintenait à ce stade une réserve concernant la suppression des dispositions relatives aux actes délégués, dans l'attente de la position du Parlement européen en première lecture sur les propositions de règlements.

Enfin, le Conseil a pris acte de l'intention de la présidence polonaise d'achever les travaux sur l'ensemble du dossier d'ici la fin de 2011.

4. Divers

a) Activités de recherche dans le domaine de l'énergie

- Informations communiquées par la Commission
doc. 12055/11 RECH 254 ATO 73 COMPET 340 ENER 258

Le Conseil a pris note des informations fournies par la Commission.

b) Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative aux droits des consommateurs

- Informations communiquées par la présidence

Le Conseil a pris note des informations communiquées oralement par la présidence.

c) Programme-cadre de recherche d'Euratom (2012-2013)

- Informations communiquées par la présidence

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la présidence.
